



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Région Martinique

## **LISTE DES PIÈCES POUR L'ENTREE DE CHAMP AU REPERTOIRE DES METIERS D'UN AUTO ENTREPRENEUR**

### **Pièces relatives du déclarant**

- 1 copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité + original
- Attestation sur l'honneur de non condamnation
- Attestation de stage de préparation à l'installation ou dispense ou report
- Carte d'assuré social
- Attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint
- Livret de famille pour personnes demandant à bénéficier de l'assurance maladie du déclarant

#### Si nationalité étrangère

- Carte de résident privilégié ou carte d'étranger (exerçant une profession exclusivement artisanale)

- Réinscription : certificat de radiation
- Imprimé POZ
- Avis de situation INSEE récent
- Extrait D1 récent

#### Si activité réglementée

- Copie des diplômes, des certificats de travail et certificats nécessaires à l'exercice de l'activité
- Attestation de qualification + contrat de travail à durée indéterminée + qualification du salarié

#### Pour le domicile

- Justificatif récent d'adresse au nom du futur chef d'entreprise (eau, EDF, téléphone)

#### Pour le local

- Contrat de location, bail commercial, autorisation du propriétaire ou titre de propriété

- Si mandataire : pouvoir + copie de la pièce d'identité + original

**N.B. : Vous munir de vos copies**

#### **FRAIS**

- CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT : .....

(En cas de paiement en espèces, se munir de la somme exacte)

#### **CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES - REPERTOIRE DES METIERS**

**Reception du public : du lundi au vendredi de 7h15 à 12h30 sauf le jeudi Mandataires sur RDV  
le mardi après-midi de 14h00 à 16h00 sur RDV**